Economie circulaire et valorisation des déchets

Niveau d'étude
Master 2

ECTS
3 crédits

Volume horaire
36h

Période de l'année
Semestre 3

Présentation

DESCRIPTION

Introduction à l'économie circulaire. Comment déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. Présentation d'application. Mettre en œuvre l'économie circulaire : monter un projet de valorisation de déchets. De plus, la REP Bâtiment qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des déchets du bâtiment vers les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs, importateurs) des produits et matériaux de construction sera présenté.

OBJECTIFS

Saisir la complexité de la réalisation de l'Économie Circulaire.

HEURES D'ENSEIGNEMENT

Economie circulaire et valorisation des déchets	Cours Magistral	19h
Economie circulaire et valorisation des déchets	Travaux Dirigés	13h
Economie circulaire et valorisation des déchets	Travaux Pratiques	4h

PRÉ-REQUIS NÉCESSAIRES

Pour aborder ce programme, il est essentiel de maîtriser quelques concepts clés. Tout d'abord, des notions de base en économie et en développement durable sont nécessaires, ainsi qu'une compréhension des problématiques environnementales actuelles, telles que la gestion des ressources naturelles et des déchets. Il est également important de connaître les méthodes de gestion des déchets et les principes de valorisation, comme le recyclage, la réutilisation et la valorisation énergétique. Enfin, des connaissances sur la législation et les régulations liées à l'économie circulaire, comme la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), ainsi que des compétences techniques sur l'analyse du cycle de vie des produits, complèteront les bases nécessaires pour bien comprendre ce sujet.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministrielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 01 juin 2025